

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler, 1er membre
M. Georges Grandjean, rapporteur
M. Eric Dällenbach
Mme Isabelle Wegmann
Mme Angelita Galvez
M. David Biemmi
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee
M. Jérôme Frachebourg

s'est réunie les 7, 14 et 28 septembre

Étaient absents : 7 septembre, Samuel Freuler et David Biemmi

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret, pour les réponses écrites à nos questions et pour les précisions apportées lors de la séance du 14 septembre.

Préambule

Ce préavis complète la mise en place des espaces dévolus à la mobilité douce dans le périmètre de la gare. Après la construction du passage sous-voie qui permet la cohabitation des flux piétons et cyclistes et l'aménagement de la place nord en zone de rencontres, la Municipalité a validé la mise en place de mesures expérimentales sur le chemin de la Crétaux et le nord de la rue du Perron. Suite à ces expériences, la Municipalité propose au Conseil Communal d'accorder un crédit d'investissement pour réaliser les aménagements nécessaires.

Les aménagements prévus n'empiètent en rien sur les surfaces du futur plan de quartier Gare Sud. A l'autre extrémité de la rue de la Crétaux, les aménagements du trottoir et de la chaussée jusqu'à la rue des Avouillons seront définis sur le plan de quartier Swissquote. Ils offriront un itinéraire sécurisé de la gare à la zone des Avouillons.

La réalisation des aménagements prévus dans ce préavis figure sur le plan des investissements joint au budget 2020 sous « degré de priorité 2, préavis 2020 ».

Autant que M. le Municipal des finances puisse nous l'assurer, la préparation de ce projet n'a pas retardé et sa réalisation ne retardera pas le projet de réaménagement du Vieux-Bourg, prioritaire aux yeux de la COFIN.

Informations

Le coût des travaux a été déterminé lors de l'élaboration des soumissions faites par le bureau d'ingénieurs civils BS+R à Nyon. Les travaux de génie civil représentent la plus grande part, soit

CHF 1'550'000.- . Nous estimons qu'il ne s'agit pas « d'estimations sommaires » et que la mention + / - 20 % ne devrait donc pas figurer dans la présentation du coût des travaux.

Dans le cadre de ce préavis, la limite du terrain propriété des CFF est nouvellement alignée sur la paroi anti-bruit. Le chemin de la Crétaux (DP7) sera ainsi entièrement situé sur du terrain propriété de la commune. L'acquisition de cette surface de 556 m², pour un montant forfaitaire de CHF 60'000.-, est particulièrement avantageuse. L'achat de 40 m² sur la parcelle 557 du Domaine des Pins complète les besoins.

Il est également important de mettre en conformité les arrêts de bus «Gare sud» au niveau de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Informations complémentaires quant à l'annexe relative à la situation financière jointe au préavis informant sur la situation du plafond d'endettement

M. Ménoret, Boursier communal, en accord avec M. Davoine, Municipal des finances, a réactualisé certaines des rubriques de cette annexe, ceci en se basant sur la directive « Aide à la détermination du plafond d'endettement » du Service des communes et du logement, datée du 7 août 2016.

La rubrique suivante a été évaluée différemment :

- **« Valeur des cautionnements à risque à ce jour »** : les cautionnements accordés par les communes peuvent être réévalués en cours de législature « *en tenant compte du degré du risque selon l'appréciation de la commune* ». Chaque année, les entités cautionnées transmettent leurs comptes annuels. Ceux-ci sont examinés afin de s'assurer que les fonds propres sont en suffisance et que les résultats sont positifs. Suite à ces évaluations, la Municipalité peut affirmer « *que le risque de cautionnement est extrêmement faible, voire totalement inexistant* ». La COFIN estime que le montant initial des cautionnements devrait figurer sur cette annexe sous forme d'information.
- Sur les éditions futures, en conformité avec la directive précitée, il sera néanmoins tenu compte des quotes-parts des dettes des associations de commune qui tiennent une comptabilité séparément des comptes communaux, en l'occurrence la protection civile, pour un montant de CHF 113'000.-.

Deux nouvelles rubriques complètent le tableau :

- **« Placements du patrimoine financier à ce jour »** (rubrique 912 du bilan, page 9 des comptes 2019, détail en page 40, légèrement adaptée en fonction des mouvements au cours de l'année 2020). Sont concernés par cette rubrique les terrains ou les bâtiments non utilisés actuellement pour les besoins de la commune.
- **« Prêts et capitaux de dotations (titres et papiers valeur) »** (rubrique 915 du bilan, page 9 des comptes 2019). Le détail a été remis à la COFIN pour documenter ce rapport. Il s'agit de prêts à des associations ou d'actions de celles-ci dont les principales sont : SAPAN (société de pompage au lac), SEIC, SADEC, CGN, Romande Energie et, récemment décidé par le Conseil communal, ThermorésÔ.

D'autres rubriques (les actifs transitoires, le patrimoine administratif financé par des taxes affectées, etc...) pourraient encore être introduites à l'avenir.

La COFIN a pris connaissance de la nouvelle marge offerte par l'introduction de ces nouvelles dispositions, en conformité à la directive « Aide à la détermination du plafond d'endettement » du Service des communes et du logement.

Conclusions

Après délibérations, la Commission des finances estime :

- que ces travaux complètent les aménagements dans le périmètre de la gare et sont cohérents avec ceux réalisés dans la partie Nord.
- qu'ils sont nécessaires à la sécurité des nombreux piétons et adeptes de mobilité douce fréquentant la gare, ainsi qu'à celle des personnes transitant du nord au sud de la localité.

La Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 79, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'295'00.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 64'700.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine financier » ;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'280'700.-.

Pour la Commission des finances :

Samuel Freuler
1er membre,

Georges Grandjean
Rapporteur

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dällenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

David Biemmi
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre